

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3450

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Craponne

objet : **Zone d'activités Les Tourrais - 3° tranche - Réalisation de la voie de desserte - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La zone d'activités des Tourrais est située à l'est de la commune de Craponne et s'étend sur une superficie d'environ 25 hectares. Elle regroupe un potentiel important d'activités économiques dont deux établissements de plus de 100 salariés, Biomérieux et CPS Technologies.

La Communauté urbaine a engagé, dans le précédent mandat, une politique globale de requalification des zones d'activités industrielles et artisanales sur le territoire communautaire. La zone d'activités des Tourrais a fait l'objet d'actions de requalification axées essentiellement sur l'espace public : requalification des voiries structurantes existantes, création d'une voie nouvelle (voie de l'an 2000), création d'un giratoire pour marquer l'entrée de la zone et mise en place d'une signalétique.

Dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités et afin de répondre aux nombreuses demandes locales recensées, la commune de Craponne souhaite réaliser la 3° tranche qui s'inscrit dans la continuité et en complément des programmes déjà existants sur la zone. Cette opération a été intégrée à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 lors du conseil de Communauté du 12 juillet 2004.

D'une surface d'1,6 hectare, cette 3° tranche présente un enjeu paysager car elle est bordée au nord-ouest par le vallon du Ratier, espace naturel inscrit en espace inaltérable au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise.

En 2005, le cabinet Cité Plus, représenté par monsieur Philippe Roux, architecte urbaniste associé à madame Anne Gardoni paysagiste, élabore un schéma de composition urbaine et paysagère sur l'ensemble de la zone. Celui-ci définit les principes d'aménagement, précise le programme de la voie de desserte et l'estimation de son coût de réalisation.

Sur la base de ce schéma validé par la commune de Craponne, la direction de la voirie de la Communauté urbaine réalise les études de maîtrise d'œuvre de conception de la voie de desserte. Le projet est aujourd'hui abouti.

Le foncier d'assiette de l'opération

Les terrains d'assiette de la 3° tranche ont été acquis dans leur totalité par la commune de Craponne qui s'engage à rétrocéder gratuitement à la Communauté urbaine le foncier nécessaire à la réalisation de la voie de desserte de l'opération dans le cadre d'une régularisation après travaux.

Le projet et son coût de réalisation

Le projet porte sur :

- la création de la voie de desserte de la 3^e tranche d'activités, voie nouvelle en bouclage sur la rue Auguste Roiret,
- la création d'un parc de stationnement d'une quinzaine de places desservi par la voie nouvelle,
- la réalisation d'un cheminement pour piétons longeant l'aire d'accueil des gens du voyage, espace de transition entre le projet d'implantation de l'aire d'accueil et la zone d'activités,
- la finalisation de la rue Auguste Roiret, en cours de classement dans le domaine public communautaire.

Son coût de réalisation a été estimé par les directions de la voirie et de l'eau de la Communauté urbaine à 610 367,89 € HT, soit 730 000 € TTC (hors éclairage public et réseaux secs à la charge de la commune de Craponne).

Les travaux seront assurés par la direction de la voirie de la Communauté urbaine et pourraient démarrer en 2006. Les prestations font l'objet des onze lots suivants et seront engagées en 2006 :

- lot n° 1 : terrassements, bordures	245 000 € TTC
- lot n° 2 : revêtements en matériaux bitumineux	145 000 € TTC
- lot n° 3 : plantations	90 400 € TTC
- lot n° 4 : assainissement et eaux pluviales	110 000 € TTC
- lot n° 5 : assainissement et eaux usées	42 000 € TTC
- lot n° 6 : adduction d'eau potable	55 000 € TTC
- lot n° 7 : CSPS	9 400 € TTC
- lot n° 8 : plan de récolement	7 500 € TTC
- lot n° 9 : signalisation horizontale	4 000 € TTC
- lot n° 10 : panneau d'information	3 000 € TTC
- lot n° 11 : somme à valoir pour imprévus	18 700 € TTC
total :	730 000 € TTC

Les prestations pourraient être réalisées sur les marchés annuels des directions de la voirie, de l'eau, de la DSIT et de la communication.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 15 mai 2006 et du Bureau le 22 mai 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réalisation de la voie de desserte de la 3^e tranche de la zone d'activités des Tourrais à Craponne, pour un coût total prévisionnel de 730 000 € TTC.

2° - L'opération Craponne : zone d'activités les Tourrais - 3^e tranche, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant de 730 000 € en dépenses, répartie comme suit :

- 523 000 € en dépenses sur le budget principal, à prévoir en crédits de paiement sur 2006,
- 55 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'eau potable, à prévoir en crédits de paiement sur 2006,
- 152 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,